



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT , LE QUINZE SEPTEMBRE , LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI EN LIEU ORDINAIRE DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR MOROGE JÉRÔME, MAIRE.

Convocation envoyée le 08/09/2020

Compte-rendu affiché le 18/09/20

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Madame Anissa HIDRI.

**Rapporteur** : Monsieur Jérôme MOROGE

### **MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Roger MAJDALANI ; Ahlame TABBOUBI ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Marcel GOLBERY ; Dominique LARGE ; Jean-Luc PAYS ; Marine BOISSIER ; Patrice LANGIN ; Max SEBASTIEN ; Lionel RUFIN ; Nora BELATTAR ; Thierry DUCHAMP ; Marjorie MERCIER ; Maryse MICHAUD ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Marion LECLERE ; Alain DONJON ; Oihiba DRIDI ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION ; Anissa HIDRI

### **ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION**

Levana MBOUNI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Sandrine COMTE a donné procuration à Nora BELATTAR

Anne DEMOND a donné procuration à Wilfrid COUPE

Sandrine BELMONT a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Eliane CHAPON Arrivée à 18h34 a donné procuration à Roger MAJDALANI

Jacques ROS a donné procuration à Jérôme MOROGE

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Thierry DUCHAMP

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**PREND ACTE** des actes de gestion

2 - Demande de protection fonctionnelle par un élu

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

Dans le cadre de cette délibération, Madame HIDRI n'a pas pris part au vote ainsi que Jérôme Moroge, Maire de Pierre-Bénite.

et 27 contres,  
et 2 sans participation,

**N'ACCORDE PAS** le bénéfice de la protection fonctionnelle à Madame Anissa HIDRI pour couvrir les frais de procédure tels que préalablement exposés, le conseil municipal considérant que les propos incriminés ne sont pas diffamatoires

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Dans le cadre de cette délibération, Mme HIDRI n'a pas pris part au vote.**

3 - Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2013 à 2018

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la commune de Pierre-Bénite au cours des exercices 2013 à 2018.

4 - Demande en remise gracieuse de Mesdames MORAND et GRANGE comptables successives de la commune de Pierre Bénite

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 1 abstentions,

**EMET** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par Mesdames Marie-Thérèse MORAND et Catherine GRANGE au Ministre délégué, en charge des comptes publics.

5 - Réduction de la valeur nominale des actions de la SPL Pôle Funéraire Public

**Rapporteur:** Monsieur DUCHAMP

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**PREND ACTE** de la décision de l'Assemblée Générale de la SPL de réduire la valeur nominale des actions, motivée par des pertes, d'un montant unitaire de 500 euros à 40 euros.

**CONSTATE** un montant de perte pour la commune de Pierre Bénite de 4 600 euros, portant sa participation de 5 000 euros à 400 euros.

6 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Renaissance du Petit Perron"

**Rapporteur:** Madame DOMINGUEZ

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association " Renaissance du Petit Perron ».

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

7 - Extension du système de vidéo protection - Choix de l'entreprise

**Rapporteur:** Monsieur LANGIN

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

**APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** d'attribuer le marché relatif à l'extension du système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal au groupement SERFIM TIC (mandataire) / SERPOLLET pour un montant de travaux de 394 387,98 HT soit 473 265,58 € TTC se décomposant comme suit :

Désignation	Montant HT estimatif	Montant HT titulaire
Tranche ferme	166 660,00	141 039,81
Tranche optionnelle 1 – Compléments aux existants	47 160,00	47 051,35
Tranche optionnelle 2 – Zone Nord -Ouest	57 010,00	42 029,32
Tranche optionnelle 3 – Zone Sud - Ouest	64 580,00	48 918,81
Tranche optionnelle 4– Rond point Moissan	43 700,00	39 863,84
Tranche optionnelle 5 – Carrefour Voltaire/Glycine/ Jean Moulin	16 540,00	15 633,62

Tranche optionnelle 6 – Médiathèque – Ferme urbaine	25 000,00	28 152,17
Tranche optionnelle 7 – Aide à l'exploitation	37 500,00	31 699,98

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

8 - Aménagement d'une ferme urbaine - Travaux - Choix des entreprises
---

**Rapporteur:** Madame BOISSIER

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

**APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une ferme urbaine en retenant les prestations supplémentaires détaillées dans le tableau ci-après aux sociétés suivantes :

Lot n°	Désignation	Estimation HT Base PSE retenue (s)	Attributaire	Montant HT base PSE retenue (s)
1	Terrassement -réseaux - VRD	406 799,00	Green Style	329 683,25
2	Aménagement paysagers PSE 2 Lattes occultantes PVC PSE 4 Pavé joint gravillons PSE 5 Confortement des arbres PSE 7-1 à 7-5 - Irrigation	455 740,83 3 720,00 825,00 4 160,00 5 372,00	Green Style	439 568,39 2 105,40 930,00 8 112,00 4 398,60
3	Eclairage	53 936,00	Maia Energie	44 141,47
4	Serres - Irrigation - Réservoirs PSE 8 Habillage bois réservoirs	127 390,00 7 500,00	Chomat	143 940,00 6 450,00

pour un montant total de travaux de 979 329,11 € HT soit 1 175 194,93 € TTC.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget

9 - Convention groupement de commande pour la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurants
--

**Rapporteur:** Monsieur SEBASTIEN

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**APPROUVE** la convention constituant le groupement de commandes entre la Commune de Pierre-Bénite et le Centre Communal d'Action Sociale, pour la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurants à leurs agents respectifs,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

10 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au sein de la mairie
--

**Rapporteur:** Monsieur COUPE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes, et dus par la collectivité dans les conditions prévus par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

11 - Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertises et d'engagement professionnel (RIFSEEP)

**Rapporteur:** Monsieur MOROGE

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,  
et 1 abstentions,

**ABROGE** les délibérations 2019DL070 et 2020DL058 ;

**APPROUVE** la mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conformément au descriptif ci-dessus ;

**DIT** que les crédits seront prévus au budget de la collectivité.

12 - Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le cdg69

**Rapporteur:** Madame MICHAUD

**Le Conseil Municipal**, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

**APPROUVE** les taux des prestations négociés pour la Mairie de Pierre-Bénite par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe.

**DECIDE** d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions fixées dans l'annexe tarifaire ci-jointe selon les choix opérés par la collectivité ou l'établissement.

Le taux global de cotisation s'élève à : 1,38%. L'assiette de cotisation correspond au traitement brut indiciaire. Les risques couverts sont le décès, au taux de 0,15 % et sans franchise, ainsi que les accidents de service, au taux de 1,23 % avec une franchise de 30 jours consécutifs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

**APPROUVE** le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Le taux de cotisation pour les agents CNRACL est le suivant : 0,22 %

Les assiettes de cotisation sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

## **POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN**

13 - Cession d'un garage fermé situé au 21 rue Voltaire - 69310 PIERRE-BENITE

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**DECIDE** de vendre le lot 87 situé au 21 rue Voltaire 69310 PIERRE-BENITE sur la parcelle cadastrée AL 438 à Monsieur BOUHADIDA domicilié au 11 avenue de Haute-Roche 69310 PIERRE-BENITE, au prix de 11 250 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

14 - Abrogation de la délibération 2019-035 portant désaffectation et déclassement de la parcelle AH166

**Rapporteur:** Madame BONTEMPS

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

**ABROGE** la délibération 2019-035.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les formalités liées à cette abrogation

15 - Abrogation de la délibération 2020DL27 portant acquisition d'une propriété cadastrée AL549 et AL550 située 76 bis Rue de la République - 69390 PIERRE-BENITE

**Rapporteur:** Madame BOISSIER

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**ABROGE** la délibération 2020DL27

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les formalités liées à cette abrogation

## **POLE TECHNIQUE**

16 - Accord-cadre de services de télécommunications

**Rapporteur:** Monsieur MBOUNI

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**APPROUVE** le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataires les sociétés SYBORD et SFR;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du marché relatif à l'accord-cadre de services de télécommunications avec les sociétés SYBORD et SFR, et toutes les pièces ultérieures y afférent;

**DIT** que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2020 et suivants.

## **POLE FAMILLES & EDUCATION**

17 - Adoption de clefs de répartition pour l'élaboration de budgets de services Petite Enfance et Enfance

**Rapporteur:** Madame LECLERE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

**ADOpte** les clefs de répartition telles que présentées en annexe.

18 - Convention Médecin de crèches

**Rapporteur:** Madame LECLERE

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et le Docteur Emilie BENEfICE-FARON, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021, et tous les documents s'y rapportant.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6228

19 - Règlement intérieur du foyer-restaurant Ambroise Croizat
---

**Rapporteur:** Monsieur MAJDALANI

**Le Conseil Municipal**, à l'**unanimité** des membres présents

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Foyer-Restaurant Ambroise Croizat.

**DECIDE** de son application immédiate.

FIN DE SÉANCE À 21H25

-----**OOOOOOO**-----